



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2020

Présents :

Janette Vialette-Giraud, Jean-Paul Goy, Rémi Bernard, Marianne Vigignol, Jacky Fouilhoux, Quentin Le Boulaire, Pierre Pichard, Julien Quinsat, Bertrand Roussel, Marc Tardif.

Excusé : Kevin Da Costa (pouvoir donné à Pierre Pichard)

-----

### **Ordre du jour :**

- 1- Extension réseaux terrains Roure
- 2- Validation cabinet pour étude Camp caves
- 3- Appellation nouveau chemin randonnée ENS CAMP CAVE
- 4- Station d'épuration à rénover
- 5- Convention APA
- 6- Dégât SNCF
- 7- Dépôts sauvages d'ordures
- 8- Commission à la communauté de communes
- 9- Compteur Linky

---

### **Extension réseaux terrains en vente à Roure**

Actuellement, le réseau d'assainissement collectif arrive au ras du premier lot mis en vente par la Mairie.

Il est convenu d'amener les viabilités (eau, électricité) pour les deux parcelles.

### **Validation cabinet pour étude Camp-Caves**

Conformément à la législation, trois cabinets d'étude ont été mis en concurrence pour l'étude de faisabilité du projet camp des Chazaloux - caves à fromage :

- CAP
- Paysage Conceptrice
- FR Architecte

Le Conseil Municipal retient le cabinet CAP pour l'étude de faisabilité, seul cabinet à avoir transmis une offre.

### **Appellation nouveau chemin randonnée ENS-CAMP-CAVE (environ 7 km)**

Un nouveau chemin de randonnée, qui partira du parking de Paloux, sera entièrement balisé par le Conseil Départemental.

Les membres du Conseil Municipal doivent transmettre des propositions de noms à Mme le Maire sous une semaine.

### **Stations d'épuration à rénover**

Une réunion aura lieu le mardi 25 août 2020 à 15 heures en Mairie, avec la Police de l'eau (M. Pascal Gonnelle), le SATEA et les membres de la commission assainissement.

Mme le Maire a remis aux membres de cette commission un dossier comprenant le rapport de contrôle de la Police de l'eau et le courrier de M. Gonnelle qui l'accompagne, les réponses faites par Mme le Maire à la DDT et au Conseil Départemental, les échanges de courrier entre 2008 et 2013, ainsi que le budget assainissement de la commune (compte administratif 2019 et budget 2020).

### **Convention APA**

Afin de déposer en fourrière une chienne errant à Bannières, une convention a été signée avec l'Association Protectrice des Animaux, basée à Gerzat.

Le coût pour la commune est d'environ 260€ par an. Désormais, la commune peut déposer à la fourrière les animaux errant sur son territoire.

### **Dégâts SNCF**

Une coulée de boue a eu lieu le 22 juillet dernier sur la voie ferrée en contrebas de Bonnabaud. Il est nécessaire de nettoyer et tailler le chemin à Bonnabaud (qui par ailleurs dessert des parcelles privées), puis de refaire le fossé.

Le nettoyage et le taillage du chemin seront réalisés par les employés communaux. La réfection du fossé sera à la charge de la section de Bonnabaud.

### **Dépôts sauvages d'ordures**

Mme le Maire a pris un arrêté municipal interdisant le dépôt d'ordures à Roure.

### **Commissions à la Communauté de Communes**

Les membres du Conseil Municipal indiquent les commissions de la Communauté de Communes dont ils souhaitent être membres.

### **Compteur Linky**

Le déploiement du compteur Linky aura lieu sur notre commune aux 4ème trimestre 2020 et 1er trimestre 2021. La population devrait être prévenue fin septembre.